

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL

---

SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 5 avril par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

### Présents

---

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN (sauf pour les délibérations n° 3 à 6 incluse), M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vickie FIOUX REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA.

### Absents ayant donné pouvoir

---

Mme Clotilde ROBIN à M. Yves NICOLIN (pour les délibérations n° 3 à 6 incluse), M. Christian DORANGE à M. Estéban PIAT, Mme Vanessa BARBANT à M. Romain BOST, Mme Christine CHEVILLARD à M. Franck BEYSSON, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE.

### Secrétaire

---

Mme Catherine BRUN est élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION MUNICIPALE

- 1 - Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu  
*Rapporteur : M. le Maire*
- 2 - Lancement des marchés publics – Information  
*Rapporteur : M. Grange*

### FINANCES - MOYENS GENERAUX

- 3 - Défi Sport Famille - Tarifs - Approbation  
*Rapporteur : M. Guillermin*
- 4 - Subvention pour l'organisation du Tour du Pays Roannais 2023 - Demande de l'association Partenaires Roanne Organisation - Convention - Année 2023 – Approbation  
*Rapporteur : M. Passot*
- 5 - Subvention exceptionnelle pour l'organisation des Fitdays MGEN 2023 - Demande de l'association T.I.GRE. (Triathlon International de Grenoble) - Convention - Année 2023 - Approbation  
*Rapporteur : Mme Dufossé*
- 6 - Subvention exceptionnelle - Demande du lycée Jean Puy - Approbation  
*Rapporteur : Mme Lupu Bratiloveanu*

### RESSOURCES HUMAINES

- 7 - Modification du tableau des effectifs - Approbation  
*Rapporteur : Mme Fesnoux*
- 8 - Mise en œuvre d'actions de formations professionnelles - Convention cadre avec la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT - Approbation  
*Rapporteur : Mme Loughraieb*

### CULTURE ET EVENEMENTS

- 9 - Festiv'Eté 2023 - Programmation - Approbation  
*Rapporteur : Mme Rotkopf*
- Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- 10 - Programmation Nuit des Musées 2023 - Convention de partenariat culturel avec la Ville de Riorges - Approbation  
*Rapporteur : M. Banchet*
  - 11 - Dépôt d'un fonds photographique - Convention de dépôt avec Monsieur Jacques Revon - Approbation  
*Rapporteur : M. Brasseur Minard*

## CADRE DE VIE

- 12 - Acquisition d'un tènement immobilier situé 10, rue Beaulieu à la SCI PIERO -  
Approbation  
*Rapporteur : Mme Vermorel*
- 13 - Secteur République Gambetta – Régularisation foncière – Cession à la SCI STREET 42 –  
Approbation  
*Rapporteur : M. Lassaigue*
- 14 - Etat des acquisitions et cessions pour l'année 2022 - Approbation  
*Rapporteur : Mme Brun*
- 15 - Société Publique Locale d'efficacité énergétique outils d'intervention de l'Opérateur de  
Services Energétiques Régional (SPL OSER) - Rénovation énergétique du Centre  
Administratif Paul Pillet - Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2022 - Avenant n° 3 -  
Approbation  
*Rapporteur : M. Dorange*
- 16 - Massif Forestier de Bécajat – Programme de gestion 2023 - Approbation  
*Rapporteur : M. Bost*
- 17 - Décantonement de sangliers - Avenant n° 1 avec la Fédération Départementale des  
Chasseurs de la Loire - Approbation  
*Rapporteur : M. Sergenton*

## AFFAIRES DIVERSES

\*

\* \*

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023 est approuvé.

# ADMINISTRATION MUNICIPALE

## 1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

---

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022 :

**2023-20**

### **ENVIRONNEMENT**

Renouvellement de l'adhésion à l'association « Conseil National des Villes et Villages Fleuris – Année 2023

**2023-21**

### **RESSOURCES HUMAINES**

Mandat spécial

**2023-22**

### **FINANCES-MOYENS GENERAUX**

Réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue Jean Jaurès - Candidature à l'appel à projet FEDER : Accompagner les territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes

**2023-23**

### **COMMANDE PUBLIQUE**

Accord-cadre de prestation de taille sur arbres - Marchés passés avec les entreprises : Pépinières et Jardins d'Aiguilly et Monat Paysages, Pothier élagage, SEM espaces verts, Profession jardinier et Symbiose

**2023-24**

### **FINANCES-MOYENS GENERAUX**

Construction d'un équipement éducatif et intergénérationnel, site République Gambetta - Candidature au type d'action 2.2.1.2 FEDER : Soutenir les mesures d'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments

**2023-25**

### **FINANCES-MOYENS GENERAUX**

Renouvellement de l'éclairage public en LED - Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert

**2023-26**

### **FINANCES-MOYENS GENERAUX**

Défi Sport Famille - Dispositif prévisionnel de secours - Convention avec l'association Protection Civile de la Loire, antenne de Roanne

Monsieur Beysson : Concernant la décision 2023-22 sur la demande de subvention pour le projet de réaménagement du centre-ville, Hôtel de Ville et la rue Jean Jaurès, je me posais la question de la raison dans la procédure qui fait qu'en fait, si j'ai bien compris, c'est un projet qui a été voté en 2019, une orientation prise en 2019, mais suite aux différentes orientations prises et à la mouture définitive, qui nous a été présentée en Conseil privé et en séance publique à l'extérieur, il n'y a pas eu de décision d'entériner cette version de projet dans le cadre de l'enceinte du Conseil Municipal ? Comment cela se fait ? Je m'attendais à ce que cela fasse l'objet justement d'une décision puisque nous avons des éléments précis sur le projet.

Monsieur le Maire : Non parce qu'en fait, vous avez une inscription au budget qui vous dit notamment, dans le cadre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement, le montant global de l'opération envisagée. Donc le Conseil Municipal en ayant voté est censé être informé.

Ensuite, on lance les procédures avec le choix du maître d'œuvre. C'était effectivement le cas. Nous avons eu trois réponses. On est toujours dans cette procédure. Le choix parmi ces trois appartient à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie. Ensuite c'est entériné par le Conseil Municipal, et c'est fait aussi. Après, on prend une décision concernant les demandes de financement que l'on veut faire, vers qui on peut se tourner mais on est obligé d'attendre le chiffrage le plus précis possible c'est-à-dire le plus tardif possible pour savoir vers qui on se tourne pour avoir des financements. Mais il n'y a pas d'autres décisions qui doivent être prises par le Conseil Municipal.

Il y en aura d'autres par contre sur les attributions de marchés c'est évident avec une information qui sera donnée également.

Monsieur Beysson : On peut considérer qu'on aura l'occasion de rediscuter du projet en lui-même.

Monsieur le Maire : Il s'agit simplement d'une décision qui vise à aller saisir, par l'intermédiaire de la Région, le FEDER pour pouvoir faire financer cette opération et que cela coûte le moins cher possible au contribuable de la ville.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

## 2. Lancement des marchés publics – Information

Monsieur Grange indique que le Conseil Municipal doit être informé régulièrement des marchés publics à lancer ou en cours et fait le point sur ces marchés publics :

<b>Nature de la consultation</b>	<b>Objet</b>	<b>Procédure</b>	<b>Durée prévisionnelle de la prestation</b>	<b>Période prévisionnelle de consultation</b>
Travaux	Requalification du quartier Fontquentin parking des Charpentiers	Procédure adaptée	3 mois	Mars 2023 – Avril 2023
Fournitures	Fourniture de sacs à déjection canine	Procédure adaptée	1 an renouvelable 3 fois, dans la limite de 4 ans	Mars 2023 – Avril 2023
Services	Prestations de gravures pour le Service Funéraire Public	Procédure formalisée	1 an renouvelable 3 fois, dans la limite de 4 ans	Avril 2023 – Mai 2023

Le Conseil Municipal en prend acte.

## FINANCES – MOYENS GENERAUX

### 3. Défi Sport Famille - Tarifs – Approbation

---

Monsieur Guillermin informe qu'en partenariat avec les Conseils de Quartier Centre, Bords de Loire et Clermont, la Ville de Roanne reconduit le « Défi Sport Famille » qui se déroulera le 14 mai 2023 de 9 h à 17 h sur les sites Esplanade des Bords de Loire, Base Nautique René Captier et Espace Varennes.

Le « Défi Sport Famille » est un enchaînement d'activités sportives et ludiques qui se pratiquent par équipe de deux ou trois. Les duos (1 adulte/1 enfant) ou trios (1 adulte/2 enfants ou 2 adultes/1 enfant) sont classés en 2 catégories d'âge (6/9 ans et 10/13 ans). Cette animation est conviviale puisqu'elle n'est pas compétitive et sans classement.

Cette année, les sites accueilleront les activités run & bike, canoë kayak, parcours aveugle, laser run, mais aussi des jeux de précision tels que la pétanque ou bien le basket ball par exemple et des activités de pleine nature telles que la course d'orientation, le disc golf ou le parcours aventure.

Les inscriptions et le paiement seront effectués en ligne jusqu'au 12 mai inclus et en chèques ou espèces le 14 mai 2023, jour de l'animation. Le tarif comprendra l'inscription, l'accueil café/jus de fruit, la pause goûter de l'après-midi ainsi qu'un cadeau à chaque participant.

Il est donc proposé une participation au « Défi Sport Famille » (par duo ou trio) de :

- Inscription jusqu'au 12 mai 2023 inclus :
  - \* Quotient familial inférieur ou égal à 900 € : gratuit
  - \* Quotient familial supérieur à 900 € : 10 €
- Inscription le 14 mai 2023 : 15 €

Monsieur Beysson : Une demande de précision pour connaître le coût de la prestation de l'organisation. C'est une entreprise Weekandsport je crois qui organise l'événement. On voudrait connaître le montant puis, avoir quelques explications sur les motivations de souscrire sur ce type d'organisation plutôt qu'une organisation en direct avec la collaboration du monde associatif par le biais des services sports de la ville. Pourquoi on passe par cette prestation ?

Monsieur le Maire : Ce type de question relève vraiment de la commission plutôt que le Conseil. Mais, je n'ai pas de réponse à vous apporter maintenant sur quel est le coût de la prestation, on est en train de se renseigner.

Après, c'est une prestation que l'on réitère. Cela fonctionne bien. L'organiser directement par nos services tout est possible mais c'est une question de choix et notamment sur cette année où nous allons avoir une mobilisation du service événementiel mutualisé avec Roannais Agglomération, qui va devoir accueillir le Tour de France. C'était tout simplement impossible en termes de temps pour nos services et on estime que cette participation, en tout cas, la prestation qui est donnée par l'entreprise, je ne sais même pas laquelle d'ailleurs, ayant donné satisfaction, soit reconduite pour cette année.

Tout le monde était content, on ne s'est pas posé plus de questions que cela. 4 500 € pour l'organisation, je viens d'avoir l'information et le développement du concept qui est aussi un concept certainement une marque déposée.

Monsieur Passot : Effectivement, c'est une manifestation qui a été créée il y a 3 ans. La première année cela avait très très bien marché. C'est organisé par une société roannaise qui avait eu l'idée avant et qui nous l'a proposée. L'idée est de faire du sport pour tous, associer les enfants avec leurs parents si possible donc c'était plutôt une idée de duo. Cette année, on va le transformer en duo ou en trio parce que parfois des parents ayant deux enfants aimeraient bien participer ou deux parents qui veulent courir, participer avec leur enfant.

L'année dernière, on avait été obligé d'annuler parce que faute d'inscription et on s'était aperçu que la date n'était pas très bonne puisque c'était fin juin au moment où il y avait les fêtes d'école et les communions ... Cette année, on l'a avancé au 14 mai. On est parti sur une base de 100, 120 duo ou trio avec, l'association du Conseils de Quartier Bords de Loire, Centre et Clermont. J'espère que on va avoir un gros succès. Cela avait été beaucoup apprécié par les familles. Cette idée c'est le sport pour tous et le sport en famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs proposés et que le règlement des inscriptions en ligne sera encaissé par le biais d'une plateforme de paiement sécurisé sur le compte D.F.T. (Dépôts de Fonds au Trésor) de la régie concernée et le règlement des inscriptions le jour de l'animation, en chèques ou en espèces.

#### **4. Subvention pour l'organisation du Tour du Pays Roannais 2023 - Demande de l'association Partenaires Roanne Organisation – Convention - Année 2023 – Approbation**

---

Monsieur Passot rappelle que Roanne, terre sportive, accueille depuis plusieurs années des manifestations de renommée nationale qui attirent de nombreux spectateurs.

Ainsi, Partenaires Roanne Organisation proposera aux Roannaises et Roannais, son 34<sup>ème</sup> Tour du Pays Roannais du 30 juin au 2 juillet inclus. 20 à 23 équipes dont 2 étrangères participeront à cette épreuve cycliste du plus haut niveau amateur.

La Ville de Roanne est un véritable partenaire dans l'organisation de cette manifestation puisque cette association bénéficie chaque année de l'aide financière de la Municipalité et de nombreuses prestations techniques et logistiques.

Il est donc proposé une convention formalisant les engagements et notamment, le versement d'une subvention de 6 000 €. Le budget prévisionnel s'élève à 99 090 € dont 9 290 € de contributions volontaires en nature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec l'association Partenaires Roanne Organisation et d'allouer à l'association Partenaires Roanne Organisation une subvention pour l'organisation d'une manifestation de 6 000 €.

## **5. Subvention exceptionnelle pour l'organisation des Fitdays MGEN 2023 - Demande de l'association T.I.GRE. (Triathlon International de Grenoble) – Convention - Année 2023 – Approbation**

---

Madame Dufossé indique qu'en 2015, 2016 et 2022, Roanne a accueilli les « Fitdays MGEN » organisés par l'association Triathlon International de Grenoble (T.I.GRE.). Le nom de cette association est en référence avec le premier triathlon organisé à cette occasion à Grenoble.

Cet événement a pour objectif principal de promouvoir auprès des enfants, les bienfaits de l'activité physique conjuguée à de bonnes habitudes alimentaires, mais aussi de les sensibiliser sur des sujets tels que la protection de l'environnement et la solidarité.

Fort du succès de la dernière édition, la Ville de Roanne s'est portée candidate pour recevoir les 4 et 5 juillet 2023, non seulement une étape des « Fitdays MGEN » mais aussi la finale régionale triathlon enfants.

Un village pédagogique implanté sur l'esplanade des Bords de Loire proposera gratuitement aux enfants de 6 à 12 ans, plusieurs ateliers (sport, nutrition, solidarité). L'atelier phare reste la découverte du triathlon et de ses trois disciplines : la natation, le cyclisme et la course à pied. Ensuite, 40 enfants seront sélectionnés par tirage au sort pour représenter les couleurs de la ville à la finale régionale. Il s'en suivra deux triathlons adultes, l'un pour les amateurs et l'autre pour les élites.

Afin de définir les engagements de la Ville de Roanne et de l'association T.I.GRE., il est proposé une convention de partenariat fixant entre autres, la participation financière de la Ville de Roanne à 10 000 €. Le budget prévisionnel s'élève à 144 000 €.

Monsieur Beysson : La première question c'est qu'elle va avoir lieu en plein juillet, est-ce qu'il y a des risques, si j'ai bien compris les jeunes, liés justement à la qualité de l'eau de la Loire en cette période-là ou pas ? Est-ce que cela a été anticipé je pense aux algues qu'il peut y avoir ? La deuxième question c'est est-ce que, dans le cadre de cette manifestation, il y a eu un dossier d'évaluation des incidences ? Nous sommes dans une zone Natura 2000. Est-ce qu'il y a eu justement un dossier déposé ? Quelles ont été les conclusions ou pas ?

Monsieur le Maire : Pour la deuxième question, cela ne me dit rien. Je ne pense pas qu'il y ait une évaluation comme vous dites des incidences. On est sur la partie entre le pont et le barrage de la navigation. Quant à la qualité de l'eau, bien évidemment, des tests seront faits et transmis à l'ARS qui nous donnera le feu vert pour savoir si la baignade est autorisée ou pas.

Monsieur Beysson : Sur la deuxième question, il nous semble, ce sera vérifié, mais on a essayé de regarder justement dans la typologie des événements, que dans la mesure où on est en zone Natura 2000, il y aurait un dossier d'évaluation des incidences qui est nécessaire, dans la mesure où on est sur un événement récréatif à budget supérieur à 100 000 € d'organisation. Il y aurait cette nécessité-là.

Monsieur le Maire : 100 000 €, vous connaissez peut-être plus la réglementation que moi sur ce domaine mais 100 000 € cela concerne l'ensemble de l'organisation sur les 2 jours pas uniquement la course et pas uniquement la partie nautique.



Monsieur Beysson : Je pose la question c'est peut-être à vérifier. En tout cas, ce sera peut-être nécessaire, à voir.

Monsieur le Maire : On va vérifier.

Monsieur Passot : La partie natation correspond à 350 mètres de nage. Normalement, s'il y a des algues, ce sera enlevé de cette partie justement. Effectivement, comme l'a dit Monsieur le Maire, il y aura des analyses avant parce que c'est déjà arrivé ailleurs.

Sur le deuxième point, je ne vois pas le problème puisque cette manifestation va avoir lieu sur les bords de Loire et sur le port de Roanne. Cela ne va pas aller plus loin c'est un circuit fermé pratiquement qui est à faire à plusieurs reprises. Il y a de la nage, de la course à pied et du vélo sur le même parcours. Je ne vois pas l'impact qu'il pourrait y avoir.

Monsieur Beysson : C'est le dossier qui doit le déterminer avec une évaluation, avec différents niveaux selon la taille de l'événement. On va dire bon peut-être que la conclusion sera qu'il n'y en a pas. En tout cas, il devrait y avoir une procédure qui permet justement à la Sous-Préfecture, de se positionner ou la DREAL.

Monsieur Passot : En tout cas, moi je ne suis pas inquiet. C'est vrai que l'on aurait fait cette épreuve sur le quartier de Varennes ... on aurait pu peut-être se poser des questions mais là je ne vois pas.

Monsieur le Maire : On va le vérifier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec l'association Triathlon International de Grenoble (T.I.GRE.) et d'allouer à l'association Triathlon International de Grenoble (T.I.GRE.) une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

## **6. Subvention exceptionnelle - Demande du lycée Jean Puy – Approbation**

---

Madame Lupu Bratiloveanu rappelle que le lycée Jean Puy a ouvert depuis septembre 2022, une section binationale BACHIBAC permettant aux élèves qui réussiront leurs épreuves liées à cette section d'obtenir un baccalauréat français et espagnol. Ils pourront ainsi effectuer indifféremment leurs études supérieures en France ou en Espagne.

Dans le cadre des échanges scolaires « classe à classe », le lycée Jean Puy a développé un échange annuel avec l'Instituto de Educacion Secundaria Brianda de Mendoza de Guadalajara en Espagne et a manifesté le souhait de bénéficier d'une aide financière pour les actions pédagogiques suivantes :

- accueil des élèves espagnols à Roanne du 23 au 29 avril 2023, accompagnés de 3 professeurs ;
- déplacement des élèves roannais à Guadalajara du 4 au 10 juin 2023, accompagnés de 2 professeurs.

La Ville de Roanne souhaite apporter son soutien financier au lycée Jean Puy à hauteur de 685 € pour le déplacement des élèves roannais à Guadalajara et 300 € pour l'accueil des jeunes espagnols à Roanne, soit un total de 985 €.

Monsieur le Maire : Ces jeunes qui vont se former en France et en Espagne, sont garantis d'avoir un succès international.

M. Murzi et Mme Dana Burnichon, Administrateurs du lycée Jean Puy, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver allouer une subvention exceptionnelle de 985 € au lycée Jean Puy.

## RESSOURCES HUMAINES

### **7. Modification du tableau des effectifs – Approbation**

---

Madame Fesnoux informe que vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P) ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 12 du 15 septembre 2022 portant recrutement de vacataires ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial de la Ville de Roanne du 4 avril 2023 ;

Vu les dispositifs permettant de proposer à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières des contrats ayant pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi ;

Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs en raison d'évolutions des emplois permanents (évolutions dans l'organisation des services) ;

Considérant que les besoins des services justifient régulièrement le recours rapide à des agents contractuels dans les hypothèses exhaustives énumérées par les articles L.332-8 à 14 et L.332-23 à 24 (surcroît de travail, renfort saisonnier, agent absent en attente de recrutement de titulaires, contrat de projets) mais aussi dans le cadre de vacances ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale et que la Ville de Roanne entend soutenir l'accès à l'emploi par cette voie professionnalisante ;

Monsieur Pion : Concernant les effectifs, je me permets de revenir sur une disposition qui a été prise lors du dernier Conseil Municipal au sujet du ou, devrait-on plutôt dire, des directeurs du Musée de Roanne. La presse s'est émue à juste titre de la décision prise au sujet du recrutement non pas d'un mais de deux directeurs pour le musée. En effet, pour reprendre vos propos, deux candidatures intéressantes ont retenu l'attention de la municipalité pour porter l'ambitieux projet de dynamisation de ce musée.

Je m'adresse à Madame Fesnoux pour savoir où on est ce ou ces recrutements et au-delà de la question budgétaire que ce doublon de poste relève, on peut s'interroger en cette période complexe pour les finances publiques. Nous savons bien qu'en matière de management d'équipe ou de projet, une codirection dont il est fait état ici est un modèle qui est assez souvent voué à l'échec. La validation d'une seule candidature correspondant aux besoins réels du musée aurait été bien mieux comprise par les Roannais et aurait donné toutes les chances au musée d'être dirigé par une personne ayant la légitimité et les coudées franches pour déployer la feuille de route ambitieuse que vous voulez donner à notre musée.

Enfin, nous pouvons nous interroger sur le budget alloué à ce doublon de postes qui aurait pu, dans le cadre d'une politique orientée vers le plus grand nombre de Roannais, être par exemple dédié à l'éducation ou à nos centres sociaux.

Monsieur le Maire : D'abord, la presse ne s'émeut pas, elle relate. Je pense que si la presse devait s'émouvoir, nous ne serions plus dans une démocratie. Concernant la direction du Musée, pendant effectivement un temps, nous avons pensé faire en sorte de recruter deux codirecteurs plutôt qu'un seul parce que nous avons deux bons CV qui étaient difficiles de partager. Tel ne sera pas le cas *in fine*. Votre émoi personnel va donc malheureusement se fracasser sur la réalité puisque nous ne recrutons pas deux personnes mais une personne. Les choses ne sont pas encore faites puisque même si j'ai peut-être parlé un peu vite, le recrutement est toujours en cours.

Puis, rassurez-vous, les finances de la ville sont très saines. Vous aurez l'occasion prochainement de voter le Compte Administratif et vous verrez que notre Adjointe aux finances, Madame Robin, veille au grain. Nous avons largement de quoi financer les projets que nous mettons en place et les moyens humains qui sont nécessaires pour les faire fonctionner.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'abroger les délibérations antérieures relatives au tableau des effectifs ;
- de procéder aux ajustements du tableau des effectifs suivants :

Création de postes :

- + 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens
- + 15 postes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise
- + 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- + 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés

Suppression de postes :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise
- 15 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine
- 1 poste dans le cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine ;

Ces modifications conduisent, au final, à conserver le même nombre d'emplois permanents au tableau des effectifs de la Ville de Roanne ;

- de valider le tableau global tel que figurant en annexe et résultant des ajustements indiqués dans l'alinéa précédent ;
- dire qu'à l'issue d'une procédure de recrutement, les postes de Catégorie A, B et C sur emploi permanent pourront, en cas de jury infructueux et lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifieront (article L.332-8 du C.G.F.P.) être pourvus par des agents contractuels, sur la base d'un contrat maximum de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse une fois (soit 6 ans au total) avec au terme de celui-ci la possibilité de le transformer en C.D.I. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur emploi permanent tel que prévu aux articles L.332-8 à 14 et L.352-4 du C.G.F.P. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires tels que prévus par les articles L.332-23 à 24 du C.G.F.P. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les éventuels contrats de travail, ainsi que les avenants susceptibles d'intervenir dans ces différents cas de figure sur emploi permanent ou temporaire ;
- dire que la rémunération de ces agents contractuels sur emploi permanent ou non permanent, arrêtée par le Maire ou son représentant, s'appuiera sur la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné par le recrutement, eu égard aux compétences de la personne concernée et à la qualification requise pour l'exercice des fonctions occupées, assortie le cas échéant du régime indemnitaire réglementaire ;
- d'autoriser le recrutement d'apprentis au sein des services de la Ville de Roanne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'apprentissage et notamment le contrat d'apprentissage, ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes aides financières et exonération de charges patronales et charges sociales dans le cadre de l'apprentissage ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des agents vacataires dans les conditions fixées par la délibération n° 4 du 2 juillet 2019 et signer les contrats de travail afférents ;
- d'autoriser le recrutement d'emplois aidés au sein des services de la Ville de Roanne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au recrutement d'emplois aidés et solliciter toutes aides et exonérations correspondantes ;
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget des exercices concernés aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

## 8. Mise en œuvre d'actions de formations professionnelles - Convention cadre avec la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT – Approbation

---

Madame Loughraieb rappelle que la formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences des agents et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics locaux. Le partenaire principal des collectivités pour la mise en place de la formation professionnelle est le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

Dans le cadre de ses objectifs de développement des compétences des agents territoriaux, le CNFPT propose chaque année aux collectivités la mise en œuvre d'un programme concerté d'actions de formation en INTRA (une seule collectivité) et/ou en UNION (plusieurs collectivités ayant fait remonter le même besoin). Afin de définir le contenu des engagements de chacune des parties et des modalités de mise en place de ces actions de formation, le CNFPT propose à la Ville de Roanne une convention cadre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention cadre pour la mise en œuvre d'actions en intra et/ou union à intervenir avec la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

## CULTURE ET EVENEMENTS

### 9. Festiv'Eté 2023 - Programmation - Approbation

---

Madame Rotkopf indique que, organisé par la Ville de Roanne, le dispositif Festiv'Eté comprend :

- les Jeudis Live et les Jeudis Mix ;
- Roanne Plage ;
- la Fête de la Musique\* ;
- 14 juillet\*.

\*Ces deux événements font l'objet de délibération à part.

#### 1- JEUDIS LIVE & JEUDIS MIX

Les concerts gratuits seront organisés du jeudi 6 juillet au jeudi 31 août 2023, de 19h à 22h pour 9 rendez-vous.

#### JEUDIS LIVE – 10<sup>ème</sup> édition

Suite à l'appel à projet lancé fin janvier sur roanne.fr, les groupes programmés\* cette année seront les suivants :

6 JUILLET

**JEUDI LIVE : Funk Heat / Soul funk disco**

13 JUILLET

**JEUDI LIVE : Cocktail Flamenco/ World music, gipsy/ flamenco**

20 JUILLET

**JEUDI LIVE : Katram/ Chanson festive**

27 JUILLET

**JEUDI LIVE : Nora Strik/** Soul

3 AOÛT

**JEUDI LIVE : Franck Comtet and the Goldsearchers/** Rockabilly

10 AOÛT

**JEUDI LIVE : La Zeitoun/** Pop-funk oenologique

17 AOÛT

**JEUDI LIVE : Phosphen/** Pop, funk, Electro

24 AOÛT

**JEUDI LIVE : AndCo/** Chanson française à l'univers coloré reggae, ska, dub et hip-hop.

31 AOÛT

**JEUDI LIVE : Fiesta Cubana/** Salsa, musique latine

\*Programme proposé sous réserve de modifications

La Ville de Roanne prend en charge la rémunération des groupes pour les concerts place du Marché ainsi que celle du prestataire technique présent lors de chaque soirée.

### **JEUDIS MIX**

Ce dispositif complémentaire consiste à proposer une animation musicale diversifiée au cœur du centre-ville afin d'offrir un véritable rendez-vous estival festif pour les Roannais.

L'animation comporte un DJ mixant avec des vinyles dans une estafette d'époque aménagée et sonorisée, chaque jeudi dans un lieu différent, en complément des Jeudis Live : place des Promenades, place Clémenceau, Bords de Loire.

En amont, une soirée avec l'Estafête sera également organisée en collaboration avec le Conseil de Quartier Mulsant jeudi 29 juin 2023 place Victor Hugo.

## **2- ROANNE PLAGE**

Il s'agit d'un dispositif estival permettant de proposer aux Roannais des activités sportives, de loisirs, culturelles, socio-éducatives et musicales sur le site des bords de Loire, en juillet et août.

Suite à l'appel à projet lancé fin janvier sur roanne.fr et les retours reçus des groupes et associations roannaises, la programmation de bals, de concerts et des animations est proposée comme suit :

Programme des bals/concerts gratuits : 7 juillet et 25 août (en cours de programmation)

Programme des animations gratuites :

- Animation jeux en bois ;
- Atelier zumba, yoga ;
- Spectacles jeune public (magishibaï, Cies les Aubes sauvages) ;
- Contes pour enfants ;
- Chasse aux trésors ;
- Sculptures sur ballons ;
- Initiation twirling bâton ;
- Initiation danse orientale ;
- Initiation capoeira (nouveau) ;

- Animation pêche ;
- Animation environnement ;
- Atelier modelage et sculpture ;
- Bain sonore collectif ;
- Gym urbaine, sport santé, baby gym ;
- Ping plage pong, air badminton ;
- Pilate ;
- Initiation jeux athlétiques, trail, marche nordique ;
- Initiation kayak, paddle, aviron ;
- Slackline ;
- Accrobranche ;
- Jeux gonflables.

Cet événement est organisé en collaboration avec le service des sports de la ville de Roanne. Dans ce cadre, celui-ci contractera des conventions de partenariat avec les associations sportives intervenantes dans le cadre de Roanne Plage.

### **3- COMMUNICATION**

Un plan de communication est prévu comportant la rédaction et l'impression d'un programme à 4 000 exemplaires, de l'affichage, diverses insertions presse « Festiv'été », spots radios, et un relais sur les réseaux sociaux, panneaux LED, newsletters,...

### **4- BUDGET**

Le budget total de cet événement en dépense est de 42 400 € répartis comme suit :

- 36 200 € (budget service événementiel) comprenant la technique, la rémunération des groupes, Dj, la location du camion et la SACEM ;
- 6 200 € (budget service des sports) comprenant la rémunération des associations et organismes sportifs intervenant dans le cadre de Roanne Plage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'organisation des concerts, animations musicales et spectacles pendant la période estivale sur les lieux cités.

## **10. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Programmation Nuit des Musées 2023 - Convention de partenariat culturel avec la Ville de Riorges – Approbation**

---

Monsieur Banchet informe que, fort du succès de la Nuit des Musées 2022 qui s'est attachée à ouvrir le musée plus largement aux jeunes Roannais, qui a mobilisé un peu plus de 700 personnes, le musée Joseph Déchelette souhaite réitérer la proposition d'une soirée musicale en deux temps qui ciblera les jeunes actifs (18 – 35 ans), tout en conservant une programmation muséale adaptée aux publics habitués.

Afin de donner à l'évènement une dimension plus visuelle, un mapping vidéo sera également proposé par un artiste lyonnais nouvellement arrivé à Roanne.

La Nuit des Musées 2023 aura lieu samedi 13 mai et se déroulera en plusieurs temps :

Toute la soirée (fermeture du musée à 00h) :

- une programmation musicale menée par le collectif La Filoutrie ;
- un accès libre aux expositions temporaires et aux collections du musée, avec de la médiation postée.

De 18h à 21h :

- visites guidées et médiation postée dans les salles d'exposition (Aile Beaux-Arts et Salon d'Honneur avec le nouvel accrochage du parcours permanent « En Forêt ») ;
- expérimentations plastiques avec les médiatrices du musée : initiation au croquis aquarellé en lien avec les collections d'Histoire Naturelle.

De 21h à 23h :

- mapping vidéo sur les façades du musée par l'artiste Oilhack.

#### Partenariat avec la Ville de Riorges et les Mardis du Grand Marais

La nouveauté de cette édition est un partenariat avec la Ville de Riorges et plus particulièrement les Mardis du Grand Marais.

De fait, les Mardis du Grand Marais organiseront, en regard de la Nuit des Musées, une soirée festive permettant aux publics de continuer la soirée s'ils le souhaitent. L'évènement aura lieu de 23h à 3h du matin, dans la salle du Grand Marais (Riorges) avec une programmation en lien avec la musique électronique.

La STAR s'associe à cette manifestation avec le programme FESTY qui met à disposition des kilomètres gratuits pour promouvoir les événements culturels de Roanne et son agglomération. En effet, l'évènement tel qu'imaginé nécessite de pouvoir proposer aux participants un moyen de transport du musée à la salle du Grand Marais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la programmation de la Nuit des Musées 2023 et la convention de partenariat à intervenir avec la Ville de Riorges.

### **11. Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Dépôt d'un fonds photographique - Convention de dépôt avec Monsieur Jacques Revon - Approbation**

---

Monsieur Brasseur Minard informe que, par un courrier en date du 25 janvier 2023, Monsieur Jacques Revon, faisait part de son intention de donner au Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette, un fonds photographique composé de 762 items : plaques photographiques, plans-films, tirages ... Ce fonds lui a été transmis par son père, Charles Revon, photographe à Roanne au 5, rue Jean Jaurès entre 1950 et 1983.



Ce fonds est intéressant à plusieurs titres car il contient des photographies de Charles Revon mais aussi de ses prédécesseurs : Alfred Hornet, Joseph Tronchet, Antonin Vergiat. Il permet d'illustrer des événements et lieux de la vie roannaise du XX<sup>e</sup> siècle.

Le musée ayant besoin d'examiner avec précision toutes ces pièces afin de les contextualiser et de les documenter avant leur passage en commission d'acquisition de la DRAC, un dépôt de deux ans pour étude est proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec Monsieur Jacques Revon dans le cadre du dépôt au Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette d'un fonds photographique composé de 762 items.

## CADRE DE VIE

### **12. Acquisition d'un tènement immobilier situé 10, rue Beaulieu à la SCI PIERO - Approbation**

Madame Vermorel indique que la SCI PIERO, représentée par M. Rodolphe SONNALY et M. Pierre LEVRAY, a fait part de son souhait de céder son bien situé 10, rue Beaulieu à Roanne dont elle est propriétaire, cadastré section AB n° 522 et AB n° 523 d'une superficie cadastrale totale de 190 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'un immeuble élevé sur sous-sol avec caves, en R + 3 qui comprend :

- au RDC : 2 locaux professionnels de 23 m<sup>2</sup> et de 70 m<sup>2</sup> ;
- au 1er étage : 1 T3 de 63.5 m<sup>2</sup> et 1 T3 Duplex de 64 m<sup>2</sup> ;
- au 2ème étage : 1 T2 Duplex de 64 m<sup>2</sup> et 1 T3 de 63,5 m<sup>2</sup>.

L'ensemble des logements et locaux est à ce jour loué.

Un accord sur le prix est intervenu pour un montant de 255 0000 € nets, montant supérieur à l'avis des Domaines.

L'acquisition de ce bien constitue une opportunité intéressante pour la Ville de Roanne. En effet, ce bien est situé à proximité immédiate du Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette et cette acquisition s'inscrit totalement dans le cadre du projet d'extension et d'évolution de celui-ci.

Monsieur Gerbot : C'est par rapport à ce prix de 255 000 € net, montant supérieur à l'avis des domaines. On aimerait savoir de combien ce prix était supérieur à l'avis des domaines ? Et pourquoi l'acheter à 255 000 € net à savoir supérieur à l'avis des domaines ?

Monsieur le Maire : L'avis des domaines est de 225 000 €. Nous l'achetons à 255 000 € soit 30 000 € parce que c'est un tènement très intéressant pour nous et nous ne voulons pas le laisser passer parce qu'il jouxte un bâtiment qui appartient déjà, qui sert de réserve au musée. Dans le cadre de l'extension du musée, cela leur permettrait d'avoir une ouverture supplémentaire sur la rue Beaulieu.

Effectivement, on est rentré en négociation et le vendeur ne veut pas descendre en dessous de ce prix-là. Nous avons considéré qu'il n'était pas non plus complètement délirant compte tenu que c'est un bien loué, qui rapporte et que tant que nous n'aurons pas engagé les démolitions prévues, nous serons en partie dédommagé des revenus des locations par rapport au prix que nous achetons, effectivement, un petit peu plus cher. Vous aurez fait le calcul rapidement 30 000 € sur 225 000 € c'est un petit peu plus de 10 %, on reste dans une marge tout à fait acceptable.

Monsieur Pion : Vous ne craignez pas qu'à travers l'acceptation justement de ce prix supérieur à l'avis des domaines, cela fasse un peu jurisprudence et pour les acquisitions à venir désormais il va falloir mettre beaucoup plus au bassinet pour obtenir des biens ou les vendre ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si on va mettre au bassinet mais en tout cas des fois on achète moins cher que l'estimation des domaines. La Ville fait une opération intéressante. De temps en temps c'est au-dessus des domaines. On n'est jamais dans des écarts qui sont très importants. Il n'est pas question d'aller payer 20 % de plus tels que l'estimation des domaines. Après, cela dépend aussi de l'intérêt que porte la ville pour acheter ou pour vendre, il faut être deux et à un moment donné, il faut un accord.

Lorsque nous avons, par exemple, acheté l'ensemble des biens Foch Sully, on était en dessous de l'estimation des domaines. Après, dans la globalité, il y a des biens que l'on achète un petit peu plus cher et d'autres un petit peu moins cher. Je ne pense pas du tout que cela fasse jurisprudence.

Il ne vous a pas échappé que l'immobilier à Roanne s'est aussi enchéri. Je voudrais simplement faire observer que nous sommes passés en termes de prix moyen au mètre carré dans l'ancien au-dessus de Saint-Étienne, ce qui n'est jamais arrivé. Il y a une certaine dynamique, les vendeurs en profitent et je ne pense pas que la Ville soit lésée dans cette affaire. Je rappelle que nous avons une enveloppe globale annuelle pour faire nos acquisitions, nous nous y tenons et nous restons dans cette enveloppe.

Monsieur Gerbot : Pour nous donner une idée comme ça, l'ancien restaurant l'Escargot ...

Monsieur le Maire : Il appartient toujours à son propriétaire.

Monsieur Gerbot : En fait, la ville, à ce niveau-là, a acheté du côté de la rue Joseph Déchelette il me semble, la rue de Beaulieu et la rue Anatole France. Mais tout cela en fait, dans les faits qu'est-ce qu'il va y avoir ?

Monsieur le Maire : Il me semble que vous avez suivi le dossier quand même Monsieur Gerbot. Je ne vais pas vous refaire l'histoire. L'histoire c'est de refaire, moderniser et agrandir le Musée et de dégager cet espace qui malheureusement cache aujourd'hui le musée. Cet objectif est toujours celui que nous poursuivons de façon à pouvoir engager demain après ces acquisitions, des démolitions, totales ou partielles, de façon à donner une perspective sur le musée que nous voulons davantage ouvrir sur la ville. Nous sommes également propriétaires de l'ancien cinéma Le Médian et pour l'instant, le propriétaire de l'Escargot ne s'est pas encore manifesté pour vendre. La Ville de Roanne serait, effectivement, tentée d'acheter. Maintenant tout dépendra des conditions que nous imposera par exemple l'architecte de bâtiments de France.

Si on ne pouvait pas démolir tout ou partie de ce que nous avons acheté à l'angle de la rue Joseph Déchelette et de la rue Anatole France, à ce moment-là, il faudra vraiment que l'on prenne sur la partie qui se situe de l'autre côté de la rue Joseph Déchelette et en particulier l'Escargot.

Je rappelle que l'Escargot est frappé d'une servitude où quels que soient les travaux qui devront être engagés par son propriétaire ou son futur propriétaire, il faudra reculer la façade d'environ 2 ou 3 mètres, ce qui met une contrainte forte à l'actuel propriétaire comme au futur.

Après, dans une vente lorsque la ville souhaite acheter ou souhaite vendre, nous rentrons en discussion. Nous demandons, c'est la loi, une estimation des domaines. Tous les biens qui valent plus de 180 000 €, c'est une estimation obligatoire. Ensuite, en dessous de 180 000 € les domaines disent : « On n'estime pas ».

On peut par contre faire appel à un agent immobilier, à un expert auprès du tribunal pour estimer, pour savoir un peu le prix que cela vaut. Si nous tombons d'accord avec négociation avec un acheteur ou un vendeur pas de problème nous le passons comme ici ce soir en Conseil Municipal. Si nous sommes franchement en désaccord, dans ce cas-là, c'est le tribunal qui décide et qui mettra tout le monde d'accord en fixant le prix. Nous sommes bordés pour éviter toute dérive et pour éviter, là aussi, que l'on ait des pressions trop fortes de la part de propriétaires qui voudraient vendre à des prix trop importants. Comme nous ne pouvons pas non plus acheter trop bas par rapport aux estimations des domaines pour ne pas léser les propriétaires. On est un des rares pays à fonctionner de façon très encadrée et transparente, sachez-le.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition du tènement immobilier situé 10, rue Beaulieu, propriété de la SCI PIERO, cadastré section AB n° 522 et AB n° 523 au prix de 255 000 € nets et de passer outre l'avis du pôle d'évaluation domaniale.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

### **13. Secteur République Gambetta - Régularisation foncière - Cession à la SCI STREET 42- Approbation**

---

Monsieur Lassaigne rappelle que, dans le cadre des aménagements sur la ZAC République Gambetta, la Ville de Roanne a constaté une irrégularité sur l'implantation d'un mur voisin en limite de la propriété de la Ville de Roanne.

Il s'avère que le mur a été construit sur le terrain de la Ville de Roanne parcelle AB 470. L'emprise représente 15 m<sup>2</sup>.

Un accord est intervenu avec le propriétaire, la SCI STREET 42, qui accepte de racheter cet espace au prix de 100 €/m<sup>2</sup> soit 1 500 €.

Un document d'arpentage par un géomètre expert sera nécessaire.

Ce prix est compatible avec l'avis de France Domaines.

Cette cession n'obère pas le projet d'aménagement et permet au propriétaire de conserver le mur en l'état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à la SCI STREET 42 ou toute autre société se substituant, 15 m<sup>2</sup> issus de la parcelle AB 470, au prix de 1 500 €.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

## **14. Etat des acquisitions et cessions pour l'année 2022 – Approbation**

---

Madame Brun informe que l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal, ce bilan devant être annexé au Compte Administratif de la commune.

Ce bilan concerne les acquisitions (par préemption ou non) ou cessions de biens réalisées par la Ville de Roanne sur l'année 2022 pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans les différents quartiers de la Ville.

### **ACQUISITIONS**

#### **1 – SECTEUR FAUBOURG CLERMONT :**

- Bande de terrain – Emplacement réservé  
57, rue Eugène Bichon à M. et Mme MARECHAL
- Bande de terrain – Emplacement réservé  
59, rue Eugène Bichon à M. et Mme CHARRONDIERE
- 3 appartements – caves et grenier  
2, quai du Renaison à M. et Mme RENINGER (DIA)
- Garage  
36, impasse Fontval à Mme MORALES

#### **2 – SECTEUR CENTRE :**

PROJET GAMBETTA/REPUBLIQUE :

- Terrain nu  
22-24, rue Emile Noirot à EPORA

PROJET MUSEE :

- 1 appartement en duplex  
1, rue Joseph Déchelette à M. CAILLET

AGRANDISSEMENT CENTRE DE PROTECTION URBAIN :

- Lot n° 316 (espaces communs)  
Forum Sébastien Nicolas à SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES – COPROPRIETE « FORUM SEBASTIEN NICOLAS »

#### **3 – SECTEUR PORT – BORDS DE LOIRE :**

- Bande de terrain  
25, quai Commandant Lherminier /rue Abbé Goulard à la SCI IMMOBILIERE DE LA MAISON DE JEANNE
- Cabanon  
32, quai Commandant Lherminier à M. et Mme BONSOIR
- Terrain nu  
Site Creux Granger/Pierre Depierre à EPORA

Ce qui représente **10 acquisitions pour un montant de 1 084 708 €** (frais de notaire compris).

## **CESSIONS**

### **1 – BATI :**

- Tènement immobilier  
10, rue Jean Jaurès à la SCI 2RCO
- Tènement immobilier  
33-35, quai Commandant Lherminier à la SAS LE CLUB DES TROIS
- Local à usage de bureaux et 3 emplacements de parkings  
25 et 21, rue Benoît Malon à la SCI V2S

### **2 – NON BATI :**

- Parcelles de terrain
- \* Lieu-dit Combray/les Places/Le Placet à Saint Léger sur Roanne à ROANNAIS AGGLOMERATION
- \* 1, rue de l'Oudan à OPHEOR
- \* Allée Martin Luther King/Chemin de Villerest à Riorges à la SCI LA CLE DES CHAMPS
- \* 20, cours de la République à la SARL DIMO
- \* Rue Georges Mandel à la DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES (Auvergne-Rhône-Alpes)
- \* 2, place de Sully à la SOCIETE FOCH SULLY
- \* Angle rue Augagneur/rue des Vies Vieilles à M. SERGENTON

Ce qui représente **10 cessions pour une recette de 934 539 €.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2022.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

## **15. Société Publique Locale d'efficacité énergétique outils d'intervention de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (SPL OSER) - Renovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet - Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2022 - Avenant n° 3 – Approbation**

---

Monsieur Piat rappelle que, par délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2019, la Ville de Roanne a approuvé le recours au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL OSER par le biais d'un marché en quasi-régie de délégation de maîtrise d'ouvrage, afin de réaliser les travaux de rénovation énergétique du Centre Administratif Paul Pillet.

De ce fait, la collectivité a demandé à la SPL OSER d'engager une procédure de marché global de performance énergétique sous la forme d'un dialogue compétitif, comprenant à la fois la conception et la réalisation des travaux ainsi que des prestations d'exploitation-maintenance, de gros entretien et de sensibilisation des usagers. Ce marché a une durée totale de 10 ans à compter de sa notification.

Les travaux de rénovation énergétique débutés en avril 2021 se poursuivent et sont entrés dans leur 3<sup>ème</sup> et dernière phase fin novembre 2022.

Au 31 décembre 2022, le montant des dépenses réglées par la SPL OSER pour le compte de la collectivité s'élève à 4 162 176,86 € T.T.C. pour un budget d'investissement de 9 878 164 € T.T.C. (hors honoraires de la SPL OSER et hors dépenses de fonctionnement).

L'article 9.2 de l'annexe 1 du mandat de maîtrise d'ouvrage prévoit que la SPL OSER doit fournir un compte rendu annuel à la collectivité avec en annexe :

- le bilan des dépenses acquittées sur l'année 2022 ;
- le budget prévisionnel ;
- l'échéancier prévisionnel des recettes et des dépenses.

A ce stade de l'opération, il devient nécessaire de passer un nouvel avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage passé avec la SPL OSER.

Ce nouvel avenant n° 3 a pour objet de modifier :

- l'enveloppe prévisionnelle des dépenses à engager par le Mandataire en phase conception-réalisation (Budget d'investissement) ;
- les délais de réalisation de la phase Conception Réalisation ;
- les honoraires de la phase 2 du Mandataire du Maître d'Ouvrage.

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses évolue pour tenir compte de l'impact de l'inflation sur les révisions de prix, d'interventions lourdes sur la terrasse Sud, de la découverte d'amiante au niveau de la verrière et de travaux complémentaires liés à des découvertes en phase chantier. Cette évolution à la hausse porte le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte de la ville à (art.4 du mandat), à 8 690 000 € H.T., soit 10 423 870 € T.T.C..

Les délais prévus dans le mandat mis à jour sont modifiés pour tenir compte du décalage du planning dû à la découverte d'une configuration non attendue au niveau de la terrasse Sud et de travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'opération.

Le montant des honoraires de la SPL OSER pour la phase 3 Conception Réalisation après avenant n°1 passe de de 167 265 € H.T. à 213 465 € H.T., soit une plus-value de 46 200 € H.T.. Cette évolution par rapport au mandat initial signé en janvier 2019 prend en compte les aléas liés à la présence d'amiante en quantité plus importante que ce qui avait été détecté par le diagnostiqueur en amont et les études complémentaires en découlant, ainsi qu'un allongement de la durée de l'opération dû à des découvertes en phase chantier et les impacts de cet allongement sur les prestations du mandataire du Maître d'ouvrage.

Monsieur Beysson : Pas de question de fond sur ces questions de modification liées au constat d'amiante. En plus, la remarque générale sur un de nos différents, vous le savez, on ne lâche pas l'affaire, vous avez dit arrêtez de me le faire remarquer puisque ça ne change en rien, sur ce projet là comme sur les suivants on regrette vraiment, et encore une fois publiquement, le fait que il y ait pas de réflexion sur l'empreinte carbone et l'empreinte matière sur les chantiers, sur l'ensemble des impacts de manière générale qui me semble important qui plus est, dans le contexte des éléments du sixième rapport du GIEC qui vient de sortir et toutes les informations qu'on a aujourd'hui qui font que l'on n'a pas le droit de se planter.

M. Dorange, ayant donné pouvoir à M. Piat, Administrateur de la SPL OSER, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2022 présenté par la SPL OSER et ses annexes et l'avenant n° 3 au marché de délégation de maîtrise d'ouvrage passé avec la SPL OSER ainsi que les annexes n° 3, 4 et 5, selon les justificatifs apportés ci-dessus.

## **16. Massif Forestier de Bécajat - Programme de gestion 2023- Approbation**

Monsieur Bost indique que la Ville de Roanne est propriétaire du massif forestier de Bécajat d'une surface de 99 Ha, situé sur le territoire de la commune de Saint-Bonnet-des-Quarts. Ce massif est soumis au Régime Forestier.

En application de ce Régime et en tant que gestionnaire unique, l'Office National des Forêts propose comme chaque année :

- un programme de travaux qui vise à l'amélioration des peuplements forestiers (augmentation du potentiel marchand du bois), au maintien des infrastructures en place et des équipements d'accueil du public ;
- un programme de coupes de bois nécessaire à la bonne gestion du massif.

Ces propositions (travaux et coupes) s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'aménagement forestier approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 décembre 2009, qui planifie les différentes interventions pour une durée de 15 ans et dans le dispositif de gestion durable des forêts (adhésion à PEFC Programme Européen de Reconnaissance de Certificats forestiers).

A l'issue des réunions de travail, il est apparu cette année que le programme des travaux sera axé sur :

- l'entretien des abords du sentier de découverte pour un montant de 1 680 € T.T.C. ;
- l'abattage sanitaire ponctuel dans les parcelles pour un montant de 3 360 € T.T.C..

Les frais de gestion s'élèveront quant à eux à 2 500 € T.T.C. (frais de garderie, et cotisations divers).

Quant aux recettes 2023, une coupe de première éclaircie est programmée sur les plantations résineuses de douglas et de mélèze des parcelles C, D, F, H et I pour un volume estimé de 568 m<sup>3</sup>. Cette coupe dite de première éclaircie permettra de favoriser la croissance de la plantation avec l'apport de lumière, de créer des cloisonnements d'exploitation en supprimant 1 ligne sur 5 et d'améliorer la qualité des peuplements en réalisant une coupe complémentaire sélective avec la suppression des tiges présentant des défauts.

Le montant estimé des recettes est de 7 000 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le programme 2023 d'exploitation du massif forestier de Bécajat comme indiqué ci-dessus.

## **17. Décantonnement de sangliers - Avenant n° 1 avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire – Approbation**

---

Monsieur Sergenton rappelle que, depuis 2021, la Ville de Roanne s'est engagée au côté de la Fédération des Chasseurs de la Loire en vue de réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. En effet, une convention a été actée pour que la Fédération effectue des battues de décantonnements sur les parcelles de la Ville et notamment sur le quartier du Parc.

Aujourd'hui, malgré une maîtrise des sangliers sur les parcelles conventionnées, ces derniers sont de moins en moins sauvages et ont élargi leur périmètre de présence. Ils ont d'ailleurs occasionné des dégâts matériels (stade du Parc) mais aussi agricoles.

C'est pourquoi, il est proposé d'ajouter neuf parcelles dont la Ville de Roanne est propriétaire, par la mise en place d'un avenant. Cela permettra à la Fédération de Chasse d'élargir elle aussi son périmètre de décantonnement.

### **Sections cadastrales présentes sur la convention actuelle :**

- BV : 154, 155, 156, 193, 257, 269 : quartier du Parc

### **Sections cadastrales à rajouter par l'intermédiaire de l'avenant :**

- BW 38, 39, 175, 176 et 193 : lieu-dit Matel/ Domaine Vadon
- BX 15 et 16 : lieu-dit Les Trois Pont Est
- BY 6 et 14 : lieu-dit Ile Berthier

Monsieur Beysson : Deux questions, la première ce serait d'avoir plus de précisions sur les dégradations occasionnées à la fois sur le stade et sur les parcelles agricoles, en connaître le préjudice aussi financier, si c'est possible concernant les dégâts agricoles. Puis, connaître aussi les mesures de prévention qui auront pu être mises en place notamment autour du parc. Je pense tout simplement au fait que depuis le temps qu'on parle de ce problème, peut-être tout simplement grillager le stade et les alentours afin, que les sangliers ne puissent pas passer.

Monsieur le Maire : Le stade est déjà grillagé mais cela n'empêche pas un sanglier de passer.

Monsieur Beysson : Il passe par où ?



Monsieur le Maire : Il passe par-dessous.

Monsieur Beysson : Il passe par-dessous quoi ?

Monsieur le Maire : Il gratte, il passe dessous et défonce le grillage.

Monsieur Beysson : C'est quel type de grillage ?

Monsieur le Maire : C'est un grillage. Vous irez faire un tour au Parc, je ne passe pas mon temps à regarder quel type de grillage. Mais si derrière votre question, il y a est-ce que ça vaudrait pas le coup de mettre un grillage plus important ? On ne va peut-être pas dépenser 100 000 € pour pouvoir faire en sorte que les sangliers ne passent pas.

Monsieur Beysson : Alors cela se discute. Après 100 000 €, je ne sais pas si c'est une étude sérieuse qui a été chiffrée pour le montant.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas faire perdre du temps à nos agents pour chiffrer le remplacement d'une grille qui n'est même pas un grillage, de mémoire la grille qui entoure le parc, est quand même assez solide. Franchement, par rapport à cela, je n'hésite pas, ces décantonnerments des sangliers. On n'est pas d'accord, je peux le concevoir mais je vais vous garantir que tant que je serai à la tête de cette ville, on ne changera pas.

Il faut savoir que nous avons une prolifération anarchique des sangliers voire des chevreuils.

On enverra les photos à l'ensemble du Conseil Municipal pour que vous preniez vraiment conscience des dégâts qui ont été occasionnés sur le terrain. C'est ravageur quand un sanglier, *a fortiori* une horde de sangliers, vient s'attaquer à un terrain de sport ou autre, il vous laboure le terrain. C'est effectivement extrêmement coûteux. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu 50 solutions qui ont été élaborées et nous préférons passer une convention avec les chasseurs qui, je le rappelle ici, ne tirent pas les sangliers, normal, on est en pleine ville, mais qui décantonnent. C'est-à-dire que l'on pousse les sangliers à aller ailleurs ; maintenant si vous voulez en adopter il n'y a aucun problème, prenez-en chez vous 1, 2 ou 10 si vous voulez, mais on ne va pas les laisser faire.

Monsieur Beysson : Alors du coup en termes de montant, ces montants astronomiques de dégâts se chiffrent à combien ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas l'information. On vous transmettra les éléments puisque bien évidemment il a fallu obtenir réparation et pour obtenir réparation il y a, effectivement, les devis de réparation.

Monsieur Passot : Je voudrais vous rappeler qu'effectivement les sangliers font de gros dégâts. C'était il y a environ un an et demi, on a eu une grosse détérioration du stade annexe. Je voudrais vous inviter à venir visiter le stade du Parc des Sports, vous verrez il y a des grillages quand même assez costauds et de toute façon quand un cochon veut rentrer, il rentrera et il perce le grillage, c'est assez incroyable.

Monsieur Beysson : Sur les détails de grillage, j'ai cru voir qu'il y avait des solutions, on ne sera pas d'accord là-dessus. D'une manière plus générale, j'aimerais quand même rappeler que notre position n'exclut pas du tout la possibilité de décantonnement qui peut nous sembler être une nécessité dans certains cas, mais dans un cas ultime qui est de dire justement quelles sont les mesures préventives qui ont été mises en place. Dans ce cas précis, on est quand même sur l'ouverture de parcelles, et la carte affichée nous le montre bien, qui fait que pour ne pas que les sangliers viennent dans le secteur des abords du parc, on va aussi décantonner toute l'autre rive de la Loire dans la zone où il y a plutôt du coup on va dire une zone sauvage, sans habitation avec un espace de refuge aussi pour d'autres espèces. On est juste en proximité justement à la zone Natura 2000. Cela pose un peu la question à un moment donné de quelle place ont les animaux dans notre quotidien.

Pour conclure, puisque vous m'avez invité à en adopter si je voulais chez moi. Je vais simplement vous inviter à travers une réflexion qui est faite par Raphaël Mathevet, un écologue et géographe et Roméo Bondon qui est également géographe, qui ont écrit un ouvrage sur le sujet. Il conclut dans un article : « nous mettre à hauteur de l'animal qu'est-ce que cela lui fait à lui de buter sur les humains et leurs infrastructures dans tous les espaces qu'il fréquente, d'être traqué quasiment partout et en tout temps par les chasseurs ». Cela doit nous faire réfléchir d'une manière générale sur notre rapport à l'animal, la manière dont on le voit. Ce n'est pas juste quelque chose à réguler du quantitatif et du financier, c'est aussi le rapport à la nature que l'on a. On s'abstiendra sur cette délibération en considérant qu'on n'a pas les éléments suffisants pour les éléments de prévention et puis sur les dégâts et les populations, on n'est pas en mesure de juger de la pertinence globale de cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

\*

\* \*

Monsieur Iacovella : Suite à la publication dans l'expression politique du mois de mars dans laquelle vous écrivez, je résume, les élus d'opposition soutiennent tous ceux qui ne respectent pas la loi et incitent à enfreindre la loi. C'est lourd, c'est grave, c'est généralisé.

Quand on parle et qu'il y a des gens qui écoutent, il faut faire attention à ce que l'on dit. Quand on parle et qu'on est revêtu du prestige des titres et de la fonction, il faut redoubler de vigilance dans ses propos car il y a des gens, simplement parce que vous le dites et que vous le dites du haut de vos titres et de votre fonction, peuvent vous croire. Quand vous écrivez c'est encore plus délicat. Quand vous publiez les élus d'opposition soutiennent tous ceux qui ne respectent pas la loi et incitent à enfreindre la loi, et que vous l'adressez à 34 000 habitants alors la chose emprunte le chemin de la calomnie absurde, grossière et infante. Les élus d'opposition soutiennent tous ceux qui ne respectent pas la loi et incitent à enfreindre la loi. La majorité municipale de Roanne est en pleine forme, elle a grillé tous les feux rouges. Une tribune politique de Roanne Mag qui se donne des airs de tribunal a pris une bonne option pour devenir une encyclopédie de bobards et de contre-vérité.

Monsieur le Maire, ce gloubi-boulga me met en colère par ces propos fantaisistes, bien sûr, mais aggravés. Aggravés parce qu'ils sont portés par vous, Monsieur le Maire, par vos 60 années de parcours d'élus local, départemental et national. Parce qu'ils sont portés par le prestige de la fonction l'élus de la République. Veillons à préserver les valeurs républicaines qui nous unissent, au-delà de nos désaccords. Veillons à ne pas dégrader la valeur de la fonction de l'élus républicain qui d'utile pourrait se transformer en nuisible aux yeux des Roannais.

Monsieur le Maire : Otez-moi d'un doute, j'ai certes passé le cap des 60 ans mais je n'ai pas 60 années de mandat. Vous venez de dire que j'ai 60 années de mandat, cela fait beaucoup. Je vous le confesse, lorsqu'il est écrit les élus de l'opposition, j'aurais dû dire des élus de l'opposition. Maintenant, si vous estimez être visé directement par cela c'est que vous avez un doute. Si vous n'avez aucun doute, ne vous estimez pas visé par ces propos. Lorsque qu'effectivement, certains soutiennent, je parle des colleuses ou des sans-papiers, qui sont effectivement hors la loi, des élus d'opposition soutiennent des gens qui sont hors la loi. Après, c'est un constat, c'est un fait, c'est un choix. Si vous ne vous estimez pas visé par cela, dans ce cas-là, ces propos ne s'adressent pas à vous.

Monsieur Beysson : Effectivement, votre publication, vous parlez de soutenir toute forme de désobéissance à la loi et d'atteinte aux personnes. Nous, on revendique le fait de ne pas laisser souffrir des personnes de faim ou de froid dans la rue quelle que soit leur situation. On l'assume. On a, effectivement, contesté une accusation de dégradation vis-à-vis d'une militante colleuse pour laquelle le Procureur n'a pas donné de suite. C'est effectivement cela notre mise en cause de la généraliser dans vos propos, cela vous regarde.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas généralisé. Reprenez le texte, je l'ai sous les yeux. Je dis « pour les élus d'opposition les personnes qui dénoncent une cause aussi juste soit-elle ont également le droit de s'affranchir de la loi en collant par exemple des affiches sur les murs et les vitrines. Ainsi pour les élus de gauche, il est tout à fait normal de voir fleurir sur les murs des particuliers ou des institutions, sur des devantures, les commerces des affiches collées sauvagement à la nuit. Pour les élus d'opposition, les caméras de vidéoprotection n'ont pas non plus leur place dans notre ville. Vous avez toujours voté contre, je n'y peux rien. Peu importe qu'elles permettent de retrouver des personnes disparues, des auteurs de crimes ou des délits, d'éviter des suicides ou d'intervenir plus rapidement sur les lieux d'un accident, pour eux ces caméras ne sont que de simples outils qui privent nos citoyens de liberté ».

Après, il faut reprendre le texte et vous verrez que, quand on lit les choses, on n'a pas, pour vous en ce qui vous concerne Monsieur Iacovella, je pense à vous sentir visé. Vous n'êtes pas concerné puisque vous n'avez pas apporté votre soutien aux personnes qui ont dégradé, et qui effectivement ne sont pas poursuivies par le Procureur de la République, mais il n'en demeure pas moins qu'elles ont quand même commis un acte illégal.

Monsieur Beysson : Il n'y a pas eu de dégradation. Je laisse les gens juge de la disproportion de votre droit d'expression.

J'aimerais savoir puisque la dernière fois nous avons discuté, c'est un peu le même registre des propos abusifs que vous avez tenus vis-à-vis du mensonge que nous véhiculons aux Roannais. Nous avons demandé un rectificatif dans le numéro suivant. Vous aviez conclu par le fait d'entendre notre demande. Il n'y a pas eu de suite, j'aimerais savoir pourquoi ?

Monsieur le Maire : Vous nous envoyez un texte si vous voulez que l'on rectifie, ce n'est pas moi qui vais l'écrire pour vous.

Monsieur Beysson : C'est à nous d'écrire le rectificatif de ce que vous avez écrit et que vous mettez dans votre expression Roanne Passionnément ?

Monsieur le Maire : Si vous estimez que les propos ne vous conviennent pas, faites-moi une proposition et on verra comment est-ce qu'on la traite.

Monsieur Beysson : Vous pourrez nous donner un peu plus de détails sur comment vous la traitez, cela veut dire quoi ? On aura un espace supplémentaire pour démentir vos propos ?

Monsieur le Maire : Peut-être.

Monsieur Beysson : Parce que ce qui aurait été bien pour nous, c'était que vous le fassiez. Vous étiez dans la démarche de cette écriture abusive. Que vous le rectifiez, cela nous semblait honorable voire classe même.

Monsieur le Maire : Peut-être vous verrez bien.

Monsieur Beysson : On verra bien. En tout cas, on a bien vu que cela n'y était pas. On verra dans le suivant.

Sur les expressions, on aimerait reparler de ce sujet-là. Nous tenons nos promesses et donc la 3<sup>ème</sup> édition de cette brochure dans laquelle nous n'avons pas d'expression en tant qu'opposition de même que l'on n'a pas eu plus d'avancées ou de propositions sur les autres modalités d'expression de la ville de Roanne. La dernière fois, vous aviez conclu en disant que nous ne serions jamais satisfaits si vous nous faisiez des propositions. Je vous ai suggéré quand même d'essayer pour qu'on puisse peut-être voir si on trouve un terrain d'entente. On n'a pas eu de proposition, est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi ?

Monsieur le Maire : Honnêtement, nous avons un bulletin, un magazine municipal qui paraît, il y en a quatre par an, environ un par trimestre. Vous y avez votre place et vous utilisez effectivement votre place, généralement, pour critiquer. Je n'ai rarement vu dans l'expression que vous donnez des satisfécits aussi bien sur la santé de la vie économique, sociale ou démographique. C'est un lieu de critique, c'est votre droit et vous utilisez les caractères qui vous sont alloués pour cela.

Lors des Conseils Municipaux, vous intervenez de façon importante et c'est tout à fait légitime, mais vous occupez une place par rapport au nombre d'élus que vous êtes qui me paraît plus importante que les expressions des autres qui sont autour de cette table. Nous l'acceptons volontiers puisque une fois par mois vous pouvez donc le faire et utiliser ce droit. Il ne me semble pas que vous bénéficiez d'un traitement défavorable de l'expression qui vous est permise.

Aujourd'hui, on essaie d'apporter une fois par an et nous le faisons régulièrement, et ce n'est pas le premier sur ce mandat, nous le faisons déjà sur le mandat précédent, un bilan des actions qui sont menées par la ville. Si vous n'y retrouvez pas votre compte, je veux dire c'est assez factuel quand même. On fait état de ce qui a été fait, est-ce que c'était un choix positif ou pas, c'est à vous de le dire, vous avez la presse pour pouvoir intervenir si vous le souhaitez. Mais je ne vois pas en quoi on pourrait vous donner plus d'expression pour systématiquement apporter une critique. Quand on publie une publication, on ne dit pas, on ne met pas en cause le groupe Collectif 88 %, En Marche ou le groupe socialiste. On parle de faits et vous, vous nous opposez des positions politiques systématiquement négatives. C'est une publication de la ville, ce n'est pas une publication de la majorité municipale.

Monsieur Beysson : Cela s'appelle juste « nous tenons nos promesses » liées à un programme d'actions et dans lequel vous vous faites l'éloge de votre vision qui est la seule vérité effectivement. En démocratie, les gens qui pensent différemment c'est de la contradiction, c'est nécessaire dans l'espace public. J'entends votre réponse que vous n'entendez pas envisager des droits d'expression supplémentaire que ce soit ....

Monsieur le Maire : Pas là-dedans. Comme on me le dit, on les a votés dans le règlement intérieur en début de mandat, nous respectons le règlement intérieur.

Monsieur Beysson : Et nous, nous avons alerté sur la nécessité de revoir cette orientation au regard de ce qui nous semble être des éléments juridiques. Je vous donne la réponse du Ministère de l'Intérieur, de l'aménagement du territoire publiée dans le Journal Officiel du Sénat en 2006, ce n'est pas tout récent : « dans l'hypothèse où la présentation du bilan de la municipalité fait l'objet d'un supplément qui peut être assimilé à un numéro spécial du bulletin municipal, le droit d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale doit être respecté et un espace doit alors être réservé à ce fait ».

C'est un extrait qui me semble attester de la légitimité, de la bonne foi de notre démarche, qui d'ailleurs ne s'arrête pas simplement à ce document là mais aux espaces d'expression d'une manière générale, puisque la jurisprudence là-dessus aussi. J'aimerais que vous reconsidériez cette position pour nous faire une proposition, sans quoi on va être dans l'obligation de déposer un recours administratif pour faire valoir ce qui nous semble être une démarche légitime et nécessaire. Est-ce que vous souscrivez pour ne pas rentrer dans cette démarche là à regarder ce qui peut être fait ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas l'intention de modifier quoi que ce soit en matière d'expression de la ville. Maintenant, si vous estimez que vous êtes maltraités, faites valoir vos droits. Mais, j'ai été dans l'opposition plus longtemps que vous ne l'avez jamais été pour l'instant, je peux vous dire que je n'étais pas mieux traité ni moins bien traité d'ailleurs. Cela ne m'a pas empêché de gagner des élections ou d'en perdre d'ailleurs quand j'étais dans la majorité.

Si vous pensez une seconde que parce qu'il y a, je dirais un tirage une fois par an, qui fait le bilan des actions que nous menons, va vous permettre de gagner les prochaines élections, je pense que vous n'êtes pas tout à fait dans la vérité. Si vous pensez au contraire que le fait d'avoir quelques lignes supplémentaires dans un magazine va vous permettre de gagner les prochaines élections, je pense que vous faites erreur. Maintenant, si vous voulez effectivement engager une procédure, engagez une procédure. Que voulez-vous que je vous dise ?

Monsieur Beysson : Vos propos sont tellement cohérents que vous refusez, vu que cela n'a aucune incidence sur rien du tout, que nous le fassions sans que cela ait d'incidence. Comme si cela ne posait pas de problème.

Monsieur le Maire : Parce que j'estime que ce que nous publions n'est pas une promotion de la majorité municipale mais tout simplement le compte rendu de ce que la ville fait. Après, ce que nous faisons au niveau de la ville est issu d'un projet que nous avons porté, pour lequel les Roannais nous ont demandé d'exercer nos responsabilités et de le mettre en pratique.

Monsieur Beysson : Entendu, nous irons au Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la majorité qui met en pratique les travaux de la place de l'Hôtel de Ville, c'est la Ville de Roanne qui fait des travaux, votés en Conseil Municipal et qui sont les travaux de tous les Roannais.

Monsieur Beysson : On entend bien. Nous allons déposer un recours et on verra ce que nous dit la justice.

Monsieur le Maire : Tous les élus sont en photo y compris l'opposition.

Monsieur Beysson : Le panneau d'expression situé avenue de Lyon et à l'entrée du parking Diderot a été supprimé. On souhaiterait savoir s'il était possible de le réintégrer dans le cadre du plan d'ensemble ?

Monsieur le Maire : Les travaux ne sont pas encore terminés. Je pense qu'il va retrouver sa place.

Monsieur Beysson : Il retrouvera sa place dès que les travaux seront terminés ?

Monsieur le Maire : Cela m'avait même échappé qu'il avait disparu. Merci de l'information, on va accélérer la remise en place.

Monsieur Pion : En ce qui me concerne, effectivement, je partage tout à fait l'avis de Monsieur Beysson concernant ce manque d'ouverture d'esprit. Je m'étonne aussi à travers cette documentation que les permanents et autres salariés de la mairie, qui sont quand même les petites mains, qui œuvrent au quotidien pour le bien-être des Roannais, ne soient pas plus mis en avant et que ce soit toutes les fois à l'effigie du « Duce » et de sa suite en fait.

Monsieur le Maire : Mais tout ce qui est excessif ne porte à aucune conséquence. Ce que vient de dire Monsieur Pion est tout simplement à ignorer. Des excuses de la part de quelqu'un qui pense l'inverse de ce qu'il pensait il y a quelques mois, n'ont pas beaucoup d'intérêt. Votez par vous-même d'ailleurs Monsieur Pion. N'oubliez pas ce que vous avez voté, décidé et soutenu pour aujourd'hui dire le contraire.

Monsieur Gerbot : Du fait que vous avez refusé que la place Clémenceau se nomme place Gisèle Halimi, alors en fait on vous fait une autre proposition. C'est-à-dire tout simplement renommer la rue Fontenille, rue Gisèle Halimi. La rue Fontenille qui passe devant le Palais de Justice.

Monsieur le Maire : C'est une proposition parmi d'autres. On vous en fera d'autres.

Monsieur Gerbot : L'intérêt c'est quand même, c'est une avocate, c'est une personne tout de même qui est particulièrement respectable et effectivement, devant le Palais de Justice, automatiquement c'est symboliquement fort.

Monsieur le Maire : On vous fera des propositions, vous verrez.

Monsieur Gerbot : Si c'est pour mettre la rue Proudhon, c'est complètement excentré, déjà pour commencer.

Monsieur le Maire : Excentré ou pas, vous savez il y a des tas d'autres personnes, et je souscris à ce que vous avez dit, Madame Halimi est une personne respectable, il y en a tellement d'autres qui sont tout autant respectables, voire davantage que je pense qu'il faut éviter de faire des hiérarchies de rues, de places, d'emplacements .... Sinon, on dirait la place de l'Hôtel de Ville, il faut donner je ne sais pas un nom d'une personnalité tellement illustre. Non, à un moment donné, on fait des choix et je pense qu'il ne faut pas les hiérarchiser. L'acte qui est important c'est de pouvoir effectivement laisser le nom d'une personnalité à un lieu, qui soit excentré ou pas, cela voudrait dire que parce que vous habitez à un endroit là-bas vous êtes moins bien considéré que parce que vous habitez en centre-ville ? Je ne souscris pas à cette analyse.

Monsieur Gerbot : Non mais attendez pour la place Clemenceau, c'est une personne illustre et il a bien sa place au centre-ville, il n'y a pas que lui.

Monsieur le Maire : Parce qu'à l'époque c'était décidé comme cela. Victor Hugo, il n'est pas plus important ? Il n'est pas dans le même quartier, il est plus excentré aussi. Ne rentrons pas dans une hiérarchisation des lieux dont on va donner le nom à quelqu'un. Je pense que ce serait une erreur fondamentale.

Monsieur Beysson : Pour nous, l'intérêt de cette proposition qui a été faite, c'est que si on regarde le cheminement des choses, il y a une proposition qui conduisait à effacer justement un personnage et peut-être à engager cette question de hiérarchisation. Vous en avez fait une autre qui faisait une autre hiérarchisation considérant que c'est un personnage moins important mais qui ne répondait pas à la volonté de ce collectif de marquer de son poids par la proximité du Tribunal Judiciaire le symbole lié aux violences faites aux femmes, qui aujourd'hui sont légion et peu condamnées.

C'est un symbole fort et cela présente aussi l'avantage de cette rue, justement, de ne pas rentrer dans une hiérarchisation parce que c'est une rue qui n'est pas nommée par un personnage illustre qui a eu reconnaissance des gens autour. C'est en ce sens-là où il y a eu la voie B, il y a eu la voie C. Tout le monde a fait du compromis. On est sur une voie C qui prend vos opinions initiales, les opinions initiales des militantes, cela nous semble intéressant à ce titre-là.

Monsieur le Maire : Je ne conteste pas cette proposition, je dirais à la valeur que chacun peut lui donner, mais il y en aura peut-être d'autres. Vous parlez de la voie C, il y aura peut-être une voie D. On verra bien. Soyez patient. Paris ne s'est pas fait en un jour et Gisèle Halimi aura sa place le moment venu.

Monsieur Gerbot : Vous parlez de personnes qui dégradent, qui sont en fait contre le règlement. Je vais vous parler au niveau des panneaux non commerciaux, d'affichage. Il serait bon également tout de même que le Scarabée, qui depuis déjà plusieurs mois, affiche des annonces commerciales sur des panneaux non commerciaux, ait un rappel au règlement.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le Scarabée qui affiche.

Monsieur Gerbot : D'accord, mais bon en attendant c'est pour le Scarabée.

Monsieur le Maire : Oui mais après le Scarabée est à Riorges. Il y a des tourneurs ou des organisateurs d'évènements qui ne sont pas forcément roannais qui, effectivement, font leur promotion et vous avez raison, ils ne devraient pas afficher sur des panneaux non commerciaux puisqu'ils font leur commerce. Par conséquent, les personnes qui veulent afficher quelque chose qui n'est pas commercial, ont toute légitimité à les recouvrir et à mettre leur propre communication. On est bien d'accord là-dessus.

Après, juste pour revenir un instant sur les affichages, dits sauvages, de mon point de vue qui dégradent l'espace public voire l'espace privé, après on peut jouer sur les mots, sur la valeur juridique de dégradation ou souillure, peu importe ce que veulent dire les gens, moi ce que je retiens simplement c'est que c'est faire peu de cas des gens qui nettoient et qui derrière vont être obligés de remettre en état. Ils y passent du temps, ils n'ont pas que cela à faire. Ce sont des agents municipaux qui doivent être tout autant respectés que n'importe qui et je regrette simplement qu'on leur donne du travail supplémentaire en allant souiller, vous ne voulez pas le mot dégradé, c'est libre à vous, des espaces.

Je le dis et je le répète, chaque fois que nous pourrons prouver que des personnes ont souillé l'espace public ou qu'il y aura des plaintes de particuliers, on en a reçu une d'ailleurs, qui a vu son bien souillé par ses collages, nous appliquerons la même règle. Je le dis, même si le Procureur de la République a décidé de ne pas poursuivre, nous appliquerons la règle de la réparation et le prix de la réparation. Il est délibéré en Conseil Municipal, il est donc connu, il dépend juste du temps qu'on met à enlever tout cela. Chaque fois, il y aura effectivement l'envoi de la facture aux personnes qui ont été reconnues comme coupables de cela. Je les invite juste à arrêter ou ne pas le faire à Roanne. S'ils veulent le faire à Riorges ou à Mably, si cela les amuse, il n'y a pas de problème. Mais à Roanne, ces actes n'ont pas leur place.



Monsieur Beysson : Je ne pense pas que cela les amuse de passer du temps à faire cela. Vous l'avez vu, il y a des communes qui ont des orientations différentes et qui font le choix de ne pas mettre en place les services de nettoyage pour au contraire laisser ces éléments qui sont jugés plutôt d'intérêt général, et qui, du coup, font que derrière il n'y a pas de facturation s'il n'y a pas de service de nettoyage.

Au-delà de cela, je ne vais même pas relancer ce débat là parce que le sujet c'était en fait l'aspect légaliste des choses. Vous êtes un légaliste, aujourd'hui, il y a sur les affichages libres, des événements commerciaux qui sont réalisés. Il n'y a pas besoin de caméras de vidéosurveillance, ni de tracing au lasso pour retrouver les gens. On a l'opérateur, le nom des personnes qui se produisent, il est très simple de les contacter et de faire le nécessaire pour que, dans un cadre légaliste, cela cesse et que ce ne soit plus le cas à l'avenir. Ce n'est pas qu'une question de nettoyage, c'est aussi une question de recouvrir les affichages qui peuvent être politiques, les nôtres, mais à la limite c'est un sujet parmi les autres, c'est aussi des affichages associatifs, d'autres événements à but non lucratif qui peuvent être recouverts et le travail de ces gens bénévoles qui ont pris du temps aussi pour travailler et pour faire cet affichage compte aussi. Il y a une règle, vous êtes légaliste, qu'allez-vous faire pour que la loi soit respectée ?

Monsieur le Maire : Que voulez-vous que nous fassions ? On est sûr de l'affichage libre par définition quand c'est libre, c'est libre. Après, la différence entre d'un côté les colleuses qui vont sur des affichages non autorisés voire même des biens privés et qui souillent l'espace public et l'espace privé, c'est une différence avec des panneaux qui sont là pour recueillir des informations. Après elles ont un caractère commercial, peut-être que vous en avez lu qui étaient commerciales, d'autres sont peut-être organisées par des associations, des écoles de danse.

Sur les endroits où ce n'est pas permis, donc interdit, on recherchera les auteurs. S'il faut refaire passer à la direction du Scarabée, des messages pour dire que les panneaux de libre expression ne sont pas permis, en tout cas, il y a d'autres moyens pour des commerciaux de faire leur publicité, on va refaire passer le message.

Monsieur Beysson : Ok entendu parce qu'effectivement c'est bien des affichages libres à but non lucratif, c'est écrit textuellement sur le site de la ville. On entend que vous allez réaliser ces démarches, on verra si cela porte ces fruits à l'avenir.

Monsieur le Maire : Je vous trouve bien vertueux sur certains points aussi. Je pense que sur d'autres sujets vous pourriez l'être également.

Madame Riamon : Sur les éléments qui viennent d'être discutés, le premier point c'est que nous nous sommes exprimés devant la presse concernant les sujets qui ont été évoqués, ce qui nous permet d'utiliser aussi notre liberté d'expression. Je remercie les journalistes qui ont relayé ce que nous avons dit.

La deuxième chose c'est que je remercie Andrea Iacovella de son intervention puisqu'évidemment, et comme lui, nous nous sommes sentis à la fois violemment attaqués et aussi injustement touchés par ce que vous avez écrit. Chacun sait ici que nous ne sommes pas des élus qui enfreignons la loi, simplement oui, nous revendiquons le fait de défendre nos opinions et de pratiquer une certaine désobéissance civile. Comprenez bien ici, que ce sont des éléments qui n'atteignent, ni aux personnes, ni même beaucoup aux biens, Monsieur le Maire, puisque les affiches des colleuses se décollent assez facilement.

Le fond, rappelons-le ici, c'est qu'il s'agit d'alerter l'opinion sur les féminicides insupportables qui se produisent au sein de notre société, les violences faites aux femmes et aux familles et je pense particulièrement aux enfants de ces familles. En cela, je pense que cette modalité de manifestation est tout à fait acceptable dans une ville comme la nôtre et permet aussi d'engager le débat sur ce fond.

D'autres communes concernées tout aussi bien par ce type de collage, ont engagé à leur tour aussi des actions d'éducation, des débats publics, ont invité des personnalités pour parler de ce sujet. Je pense que dans notre cas, ici à Roanne, nous méritons tout aussi bien ce type d'intervention ou ce type de débat. Je profite aussi de la parole que vous nous donnez ce soir pour dire que nous soutenons la demande du collectif « nous toutes » qui nous paraît un compromis intéressant dans un endroit à enjeu, ni plus ni moins, au cœur de notre ville et que j'imagine que vous allez y porter attention. En tout cas, nous l'avons dit tout aussi publiquement. Voilà pour les éléments qui ont été évoqués, notre position étant connue du public puisque nous l'avons déjà exprimée dans la presse.

Monsieur le Maire : Vous dites, nous nous sommes sentis violemment attaqués, injustement touchés. Nous sommes dans un domaine de susceptibilité. Lorsque vous faites votre conférence de presse et que vous dites, c'est en tout cas le titre de l'article, que la majorité n'a pas d'idées, vous ne pensez pas qu'on se sent aussi violemment attaqué, injustement touché ? Parce que franchement, voir la ville telle que nous l'avons transformée, voir les résultats tels que ceux que nous obtenons, dire publiquement nous n'avons pas d'idées c'est soit on dit, ils sont aveugles, sourds, ayant perdu le sens du toucher ? Soit ils sont d'une mauvaise foi impensable et on peut se sentir là aussi violemment attaqué, injustement touché. Nous sommes dans un domaine de susceptibilité. Vous vous estimez avoir été maltraités, moi j'estime qu'on peut nous aussi s'estimer maltraités. C'est déjà pour vous remettre l'église au centre du village.

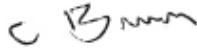
Après, toujours sur cette affaire de collage, je l'ai dit et je le répète, le message personne n'est contre, tout le monde le défend. Certains moyens pour défendre ce message sont permis et d'autres ne le sont pas. Nous avons eu un cas à Roanne d'une fillette qui s'est fait agresser et le Tribunal a tranché sur le fait qu'on ne pouvait pas faire justice soi-même. On ne peut pas tout en défendant une cause aussi juste soit-elle décider de transgresser la règle pour faire justice soi-même. Le message peut être louable, on ne peut pas utiliser tous les moyens pour le défendre et en l'occurrence utiliser et souiller l'espace public ou privé pour défendre un message aussi louable soit-il n'est pas possible. Je suis défenseur d'une ville que je souhaite sûre, propre et qui respecte le droit. Par conséquent, si on veut s'exprimer, exprimer un sentiment ou une cause, on utilise des moyens de droit mais on ne transgresse pas la loi, la réglementation ou les arrêtés municipaux pour pouvoir prendre une position et défendre quelque chose comme cela. Il y a des moyens pour le faire et des moyens qu'on ne peut pas faire.

Sur le fait que les municipalités invitent des personnes pour le débat de la violence faite aux femmes, on le fait déjà, le CISP le fait. On peut toujours faire davantage, on peut faire différemment mais nous menons là aussi des actions et je crois que nous n'avons pas non plus à rougir. Honnêtement, bien sûr qu'on pourrait toujours faire plus, il y a des choses qui sont organisées, d'ailleurs, par des associations. Que les associations organisent un débat et on leur prêtera les salles qu'il faut, on s'associera peut-être même à la manifestation.

J'ai proposé, c'est quand même vous dire la mauvaise foi des colleuses, d'aller coller avec elle. « Jamais, on ne va quand même pas s'afficher avec ce maire dont on ne défend pas les idées politiques ». C'était tous les sous-entendus qu'il y avait derrière non nous n'irons pas avec Monsieur Nicolin. D'ailleurs, Madame Dumoulin, à l'époque, a eu à peu près la même réaction. C'est à dire qu'on est prêt à combattre un sujet mais avec des bonnes personnes, celles qu'on estime estimables, les autres si on pouvait éviter de le faire avec elles pour être vu, cela serait quand même particulièrement dommage. Il y a un petit peu de manipulation politique derrière tout cela, ce que je regrette. L'incident pour moi est terminé. Il est clos. Les affichages se font sur les endroits qui sont possibles, où cela n'est pas possible, ce n'est pas possible.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 heures 27.

La secrétaire,



**Catherine BRUN**

Le Maire,



**Yves NICOLIN**

Président de Roannais Agglomération

